



Communiqué de presse

88/21

Montreuil, le 15 juillet 2021

Professionnel.le.s du social et du médico-social :

Bon.ne.s pour être vacciné.e.s, mais pas pour être revalorisé.e.s !

Au début de la crise sanitaire, mais aussi pendant les seconde et troisième vagues, le gouvernement nous a glorifiés en héros, en personnels indispensables à la gestion de l'épidémie. Aujourd'hui, il nous stigmatise comme potentiels criminels, coupables de la propagation du virus Covid 19 et de ses variants.

Les personnels de notre secteur sont exclus des revalorisations salariales du Ségur, mais pas des obligations vaccinales. Malgré le contexte tendu et les congés estivaux, nos employeurs et le gouvernement s'attellent à détruire nos garanties collectives.

L'obligation vaccinale ne sert au gouvernement que pour camoufler son incompetence. C'est surtout un joli parapluie pour se déresponsabiliser de la situation catastrophique de notre champ professionnel : manque de moyens humains et financiers, salaires en berne...

Les budgets sont revus à la baisse tous les ans et malgré ces restrictions, les professionnel.le.s font en sorte de maintenir un accompagnement de qualité pour les patient.e.s, au détriment de leur propre santé.

Cette attitude très paradoxale qui criminalise les professionnel.le.s est insupportable, surtout face à des personnels extenués après des mois à tenir la barre d'un navire à la dérive.

La vaccination doit rester un libre choix ! Chaque citoyen.ne, professionnel.le du secteur, doit être seul.e à décider de se faire vacciner ou pas.

L'article 1111.4 du Code de la santé publique précise bien que la résolution 2361 du Conseil de l'Europe sur les considérations éthiques, juridiques et pratiques des vaccins contre le Covid-19 indique, entre autres : « *de s'assurer que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, et de veiller à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné.* »

Ironont-ils jusqu'au chantage odieux de conditionner nos potentielles augmentations de salaire et/ou notre emploi à la vaccination ?

L'UFAS CGT ne s'oppose pas à la vaccination du moment qu'elle est accessible à tou.te.s et dans le respect des libertés de chacun.e.